



Parc national
des Ecrins

Bureau du 27 octobre 2014

Résolution n° 2014/03 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2014 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le Président

Christian PICHOUD

Le Directeur

Bertrand GALTIER

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Titre	Objet	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{nt} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition de l'établissement (Euros)	Soit en (%)	Décision	Décision %	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Exposition inaugurale dans la Galerie de l'Alpe	Paysans du Haut-Oisans - l'homme et l'agriculture entre hier et demain	Station alpine Joseph Fourier	60 000,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €-PNE-25,0% 10 000,00 €-Région PACA-16,7% 20 000,00 €-Privés-33,3% 15 000,00 €-Auto-financement-25,0%	15 000,00 €	25%	10 000,00 €	16,67%	10 000,00 €	16,67%	1.2.1.	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe 1 de la charte. Pour un espace de culture vivante et partagée. Orientation 1.2 : Faire vivre une culture commune. Mesure 1.2.1 Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. L'établissement a proposé de limiter la subvention à 10 000 € pour deux raisons : la nécessité de rester dans l'enveloppe ; le montant élevé de la demande.
Film : le nouveau refuge de l'Alpe	Projet documentaire de 62 minutes de Claude Andreux	Nomade Productions	107 114,00 €	107 114,00 €	7 000,00 €-PNE-6,5% 8 000,00 €-Ushuaia TV-7,5% 22 285,00 €-Télé Grenoble-20,8% 12 602,00 €-TV8 Mont Blanc-11,8% 25 000,00 €-CNC-23,3% 24 000,00 €-Région Rhône Alpes-22,4% 8 227,00 €-Nomade Productions-7,7%	7 000,00 €	7%	5 000,00 €	Forfait	4 680,00 €	Forfait	1.2.3.	Le Parc est partenaire et a été associé au projet. Le projet contribue à la réalisation de la charte dans son axe. Pour un espace de culture vivante et partagée. Orientation 1.2 : Faire vivre une culture commune. Mesure 1.2.3 Encourager et accompagner les manifestations et les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. L'établissement a proposé de limiter l'attribution à 5 000 €. Les subventions attribuées pour la production de films ne dépassant généralement pas ce montant. Le Bursau a attribué une aide inférieure à la demande pour être plus proche du volume des attributions antérieures et rester dans l'enveloppe budgétaire totale.
Réhabilitation du Lavoir du Villaret	Restauration de l'ensemble du lavoir dont l'architecture est remarquable du patrimoine vernaculaire de la commune	Commune de Villard-Reymond	7 088,62 €	7 088,62 €	1 772,16 €-PNE-25% 2 658,23 €-Cité de ones Oisans-37,5% 2 658,23 €-auto-financement-37,5%	1 772,16 €	25%	1 772,16 €	25%	1 772,16 €	25%	2.2.1	Le Parc national des Ecrins (service aménagement) a participé à la définition du projet de restauration. Le projet contribue à la réalisation de la charte dans son axe. Pour un cadre de vie de qualité. Orientation 1.2 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural. Mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Restauration du pont des Côtes	Réouvertures de facades et préservation du caractère patrimonial et historique de l'édifice	Commune d'Orcières	35 624,98 €	35 624,98 €	10 687,49 €-PNE-30% 14 249,99 €-Conseil Régional PACA-40% 3 562,50 €-Conseil Général 05-10% 7 125,00 €-Auto-financement-20%	10 687,49 €	30%	8 906,25 €	25%	8 906,25 €	25%	2.2.2	Le Parc, par le biais de son service Aménagement a apporté son appui technique sur la réalisation du cahier des charges du projet. L'action rentre dans le cadre de la mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural de la Chartre. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. L'avis positif du projet a donné lieu à un accord de directeur sur la demande de dérogation pour le commencement de l'opération avant son passage en bureau en raison de la nécessité de réaliser les travaux en période d'étage du Drac soit au mois de septembre (demande faite par courrier le 07/08/2014 et accordée par courrier le 12/05/2014). La convention d'application entre le PNE et la commune devra être signée pour la bonne forme. Le montant maximum de subvention pouvant être accordé est de 8 906,25 €, compte-tenu du seuil de 25 % applicable.
Etude : cabane pour l'alpage du Valon	Etude d'aménagement ou de construction d'une nouvelle cabane de faire d'adhésion	Commune de Réallon	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €-PNE-50% 3 000,00 €-Auto-financement-50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3.6.2.	Le Parc a accompagné la commune dans toutes les phases du projet. Le projet contribue à la réalisation de la charte : axe 3 : Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation : 3.6. Soutenir la gestion des alpages. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude diagnostic des cabanes d'alpages	Etude diagnostic des cabanes d'alpages	Commune de Châteauroux-les-Alpes	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €-PNE-50% 4 000,00 €-Auto-financement-50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	3.6.2.	Le Parc a accompagné la commune dans toutes les phases du projet. Le projet contribue à la réalisation de la charte : axe 3 : Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation : 3.6. Soutenir la gestion des alpages. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Aménagement par l'interprétation des circuits de découverte des patrimoines naturel et bâti.	Réalisation et pose de mobilier d'interprétation sur le sentier du Ferraret et les itinéraires de promenade dans les hameaux de Venosc	Commune de Venosc	14 170,70 €	14 170,70 €	3 542,68 €-PNE-25% 7 085,35 €-CG 38 Contrat tourisme-50% 3 542,68 €-Auto-financement-25%	3 542,68 €	25%	3 542,68 €	25%	3 542,68 €	25%	4.1.1	Le travail de conception est fait en concertation par l'Office de tourisme et le Parc national des Ecrins. Le projet contribue à la réalisation de la charte dans son axe. Axe 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire. Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire. Mesure 4.1.1 : Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire du territoire une destination écotouristique. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude d'aménagement de l'aire d'accueil d'Entre-les-Agudes	Mission de maîtrise d'oeuvre phase DIAG à APD	Commune de Vallouise	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €-PNE-50% 4 000,00 €-Auto-financement-50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	7.1.c	Le Parc est partie prenante du projet et a accompagné la commune dans toutes les phases du projet. Le projet contribue à la réalisation de la charte : Axe 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire - Objectif 7 Organiser la découverte du cœur - Mesure 7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Restauration des fours du village	Restauration de la couverture, reprise des enduits de façade, travaux d'accompagnement	Commune de La Motte-en-Champsaur	20 505,76 €	20 505,76 €	5 126,44 €-PNE-25% 5 126,44 €-Conseil général 05-25% 5 126,44 €-Conseil régional PACA-25% 5 126,44 €-Auto-financement-25%	5 126,44 €	25%	5 126,44 €	25%	5 126,44 €	25%	2.2.1	Le conseil municipal précédent avait déjà engagé une réflexion sur les travaux à réaliser. Le Parc, par le biais du service aménagement est venu apporter son appui technique et a permis de qualifier les travaux estimés. Les travaux aujourd'hui réalisés ont pris en considération l'ensemble des préconisations faites par le Parc. Les enduits, initialement non prévus, seront réalisés en régie avec un appui et un suivi des services du Parc. Le projet est inscrit dans la mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local de la charte. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude pour la réhabilitation des cabanes de l'alpage de Reyssas	Mission de diagnostic de deux cabanes : Reyssas, cabane principale et la Cassel, cabane secondaire	Commune de Savines-le-lac	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000 €-PNE-50% 3 000 €-Auto-financement-50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3.6.2	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le service aménagement se chargera de la réalisation du cahier des charges et du suivi de l'étude. Le projet contribue à l'axe 3 de la charte : Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire. Orientation 3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages. Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude pour la réhabilitation des cabanes d'alpage	Mission de diagnostic de trois cabanes du cœur de Parc national, alpages : d'Iaola, le Tourmond, les Rougnons	Commune de Champagnon	8 000,00 €	8 000,00 €	3 000 €-PNE-50% 3 000 €-Auto-financement-50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	3.6.2	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le service aménagement se chargera de la réalisation du cahier des charges et du suivi de l'étude. Le projet contribue à l'axe 3 de la charte : Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire. Orientation 3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages. Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Acquisition de radios pour les bergers	Amélioration et renforcement du réseau de radios pour les bergers sur les alpages communaux de la Chapelle-en-Vaigaudemar	Commune de la Chapelle-en-Vaigaudemar	9 698,40 €	9 698,40 €	2 424,60 €-PNE-25% 7 273,80 €-Auto-financement-75%	2 424,60 €	25%	2 424,60 €	25%	2 424,60 €	25%	3.6.3	Dès les premières attaques de prédateurs constatées sur les alpages de La Chapelle-en-Vaigaudemar, le Parc s'est mobilisé afin d'apporter les moyens nécessaires à la protection des troupeaux. Ce sont notamment 5 "cabanes" qui ont été hébergées en urgence sur les alpages de la commune. Le projet vient compléter ce dispositif de protection. Le projet inscrit dans la mesure 3.6.3 Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs de la charte. Le projet réunit par ailleurs en tant que tel sur le programme d'actions 2014-2016, la demande s'est faite suite aux événements de l'été. Une recherche de financement complémentaire est recherchée par la commune auprès du POIA et reste donc en attente du programme qui devrait être arrêté début 2015.

Étude pour la construction et la réhabilitation de cabanes d'alpage	Mission de diagnostic pour la construction de deux cabanes (alpages de Vallon Cros et Roanette) et la réhabilitation de quatre cabanes (alpages de Vallon Cros, Roanette, Grourou et La Barre)	Commune d'Orcières	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000 € PNE-50% 4 000 € Auto-financement-50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	3,6,2	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le service aménagement se chargera de la réalisation du cahier des charges et du suivi de l'étude. Le projet contribue à l'axe 3 de la charte : Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire. Orientation 3.6 : Soutenir la gestion globale des alpages. Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016
Création d'une voie piétonne	Créer un parcours patrimonial sécurisé pour les piétons, les poussettes, les vélos et éventuellement, les raquettes l'hiver	Commune de Puy Saint Vincent	11 546,00 €	11 546,00 €	5 773 € PNE-50% 5 773 € Auto-financement-50%	5 773,00 €	50%	5 773,00 €	50%	5 773,00 €	50%	4,3,1.	- préserver l'ambiance de l'ancien chemin (seule partie du parcours qui permette de retrouver l'ambiance des anciens parcours agricoles et bocagers avec une connexion intéressante au milieu naturel) ; - adapter l'intervention et les infrastructures aux anciens ouvrages (murets de pierre sèche, canal, haie ...) aux micro-séquences (arbres en l'état, empiétement sur les fortes pentes, murets de pierre sèche ...) et aux milieux naturels rencontrés (arbres remarquables, vieux arbres en bois de loupe, sagnes, mosaïque bocagère...); - adapter un traitement de sol naturel et perméable et des
Remplacement de la table d'orientation de Truchet	Adapter une tablette d'interprétation illustrée d'après relevé photographique sur le support existant à reprendre	Commune de Réolier	2 678,25 €	2 678,25 €	669,50 € PNE-25% 401,70 € Conseil général-15% 267,80 € Cité crues du Guilvestrois-10% 1 339,25 € Auto-financement-50%	669,50 €	25%	669,50 €	25%	669,50 €	25%	4,1,4	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Un relevé photographique et topométrique a été réalisé par le secteur et le service aménagement du Parc national des Ecrins ainsi que l'accompagnement pour le montage du projet. Le projet contribue à l'axe 4 de la charte : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire. Orientation 4.1 : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire. Mesure 4.1.4 : Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. Proposition de l'établissement : le Parc national des Ecrins se chargera du relevé photographique définitif ainsi que de la maquette de la table d'orientation. La commune se chargera de la pose de la table par les agents communaux. Elle prendra également à sa charge la remise en état et l'amélioration de la qualité du site ainsi que de la mise aux normes des bannières de protection. Ces améliorations seront définies sur place avec les services du Parc national.
			312 426,71 €	312 426,71 €		73 995,87 €		65 214,63 €		64 894,63 €			

DOSSIERS HORS CRITERE POUR AVIS AVANT DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étude de requalification de la maison de la vallée	Requalifier pour renforcer le partenariat commune-Parc national des Ecrins, qualifier l'accueil, créer un espace scénographique	Commune de Saint Jean Saint Nicolas	69 600,00 €	69 600,00 €	34 800 € PNE - 50% 69 600 € Auto-financement - 50%	34 800,00 €	50%	30 000,00 €	50,00%			4,1,1.	Le Parc est partenaire depuis le début de la réflexion, il a déjà financé pour partie une étude programmation sur l'ensemble du projet communal. Le projet s'inscrit dans la mesure 4.1.1 Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire du territoire une destination éco-touristique de la charte. Il est inscrit également dans le programme d'actions 2014-2016 qui a fait l'objet d'une convention entre le parc et la commune et dûment signée à ce jour. Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire et de satisfaire aux demandes, le Bureau propose de prendre en compte le montant du projet de 60 000 € correspondant à la délibération du Conseil municipal (ce montant a été réévalué à la hausse soit 69 600 € H.T. mais n'est pas encore confirmé).
--	---	-------------------------------------	-------------	-------------	---	-------------	-----	-------------	--------	--	--	--------	---